



Date de publication : 27 mars 2026

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Signature du contrat de prestation de services entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et SYX PRODUCTION ».

2026 - D - 67

Vu le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22 alinéa 4, et L.2122-23,

Vu la délibération 25.1.5 du conseil municipal portant délégation de pouvoirs du conseil municipal à Madame le maire en date du 8 février 2025,

Vu la délibération 25.5.5 du conseil municipal en date du 29/04/2025 portant vote du budget primitif 2025 – budget principal de la ville de Villeneuve Saint Georges,

Considérant qu'un Conseil d'installation qui aura lieu le 21 mars 2026 au Gymnase Jules Ferry à Villeneuve saint Georges ;

Considérant que le prestataire SYX PRODUCTION, ayant son siège au Chemin des Fourneaux 91590 CERNY, propose un devis pour un montant de 2030,00 € HT soit 2 436,00€ TTC ;

DECIDE

Article 1 : Autorise Madame le maire à signer le contrat de prestation

Avec :

Feel'ing, ayant son siège SYX PRODUCTION, ayant son siège au Chemin des Fourneaux 91590 CERNY Propose un devis pour un montant de 2030,00 € HT (TVA 20%).

Article 2 : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'installation.

Article 3 : Dit que la dépense sera imputée au budget des exercice considéré.

Article 4 : Indique que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 23/03/2026

Madame Le Maire
Conseillère Départementale

Kristel



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20260323-2026-D-67-AI
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026